



grandir

ensemble



LE MAGAZINE D'ACTION ENFANCE
N° 90 / juin 2016 / 0,75 EURO

www.actionenfance.org

Une nouvelle loi
qui renforce
la Protection
de l'Enfance
p. 08

04

VILLAGE DE MONTS-SUR-GUESNES

Les coulisses
d'une ouverture



14

La culture forme
la jeunesse

Grandir ensemble

28, rue de Lisbonne, 75008 Paris /
Tél. : 01 53 89 12 34 /
Fax : 01 53 89 12 35 /
CCP 17115-61 Y Paris.

Directeur de la publication :
Pierre Lecomte.

Responsable éditoriale :
Isabelle Guénot.

Rédaction : Géraldine Dao,
Isabelle Guénot.

Crédits photos :
ACTION ENFANCE, Marine
nationale, CD86, Gettyimages,
Graphicobsession, Istock, DR.

**Conception graphique
et réalisation :** Unédite.
Impression : Imprimerie
La Galiote-Prenant.
Imprimé sur Condat 90 g.

Prix du numéro : 0,75 €.

Abonnement : 3 €.

ISSN : 1624 4540.

Dépôt légal : 2^e trimestre 2016.



Permettre un enracinement pour favoriser l'envol

– Avec l'ouverture du Village d'Enfants de Monts-sur-Guesnes cet été, ACTION ENFANCE concrétise un partenariat avec le Conseil départemental de la Vienne et le bailleur social Logiparc. Nous nous réjouissons de la convergence d'intérêts autour de l'accueil de frères et sœurs dans des lieux de vie à dimension familiale.

L'ouverture d'un Village d'Enfants est une superbe occasion de nous reposer des questions sur tous les aspects d'une implantation, tant en ce qui concerne l'architecture des maisons que nos relations avec les Départements et les partenaires locaux. À chaque fois, c'est une aventure qui nous pousse à aller de l'avant.

La création d'un Village montre comment nous nous intégrons à un nouvel environnement, l'un des enjeux étant de forger sa place au sein d'une localité sans s'imposer. Quand nous réfléchissons à la réalisation d'un futur établissement, nous nous demandons toujours comment améliorer le lieu de notre accueil, en regardant au-delà de ce que nous avons déjà fait, pour repenser le Village, les maisons, symboles de notre type d'accueil, de manière globale comme dans les détails : c'est en effet au détail bien pensé que se joue la fluidité de la vie quotidienne. Par exemple à Monts-sur-Guesnes, nous avons réfléchi à un concept de chambre personnalisable car l'enfant a besoin de s'approprier un lieu pour s'épanouir. L'espace des plus petits a été aménagé à proximité de celui des éducateurs familiaux. Les poêles ont été réintroduits, matérialisant la chaleur d'un foyer comme l'étaient les cheminées dans chaque maison aux origines de la Fondation. Un grand salon/salle à manger favorise le quotidien partagé entre les enfants et les adultes, l'un des éléments clés du projet d'ACTION ENFANCE. La création originale de Monts-sur-Guesnes témoigne ainsi de notre volonté de toujours chercher à améliorer notre accueil. À chaque nouvelle construction, nous avons les ingrédients, seule la recette change avec sa touche personnelle, innovante.

Parmi les enfants accueillis, certains seront placés jusqu'à leur majorité. Ceux-là ont particulièrement besoin qu'on leur dise « Tu peux compter sur moi et tu comptes pour moi » car nous savons qu'il ne peut y avoir de développement s'il n'y a pas d'attachement. La Fondation permet un enracinement aux enfants qui ont ainsi plus d'aptitudes à s'envoler.

Toutes ces intentions que nous portons et leurs réalisations concrètes sont possibles grâce à votre soutien généreux et fidèle. Car nous aussi, nous pouvons compter sur vous et nous vous en remercions chaleureusement.

Je souhaite à toutes et à tous, ainsi qu'aux enfants et aux jeunes de nos Villages et Foyers, de passer un très bel été.

Phong Alexandre Guillen,
Directeur général

04

Village de Monts-sur-Guesnes :
les coulisses d'une ouverture

03 / L'événement

→ Monts-sur-Guesnes : visite de chantier

04 / Le dossier

→ Futur Village de Monts-sur-Guesnes :
derniers préparatifs avant l'ouverture

→ Un vrai partage de la vie rurale

08 / Législation

→ Une nouvelle loi qui renforce
la Protection de l'Enfance

10 / Enquête IPSOS

→ 288 000 enfants bénéficient
d'une mesure de Protection de l'Enfance
en France

11 / Comprendre

→ À l'École des mousses

12 / La Fondation et vous

→ Le CNCC court pour les jeunes

→ L'arrondi sur salaire

→ Groupama équipe Monts-sur-Guesnes

→ Léon de Bruxelles : l'opération de Noël

→ Extension du Village d'Enfants d'Amilly

→ Marc Lièvrement :

Atelier de management

→ Témoignage : faire de mes héritiers
les enfants déshérités

14 / 90 jours

→ Les montagnards

→ Ballon d'essai au Mée-sur-Seine

→ Apprendre à préserver l'environnement

→ La culture forme la jeunesse !

→ Les tout-petits aussi

→ À la rencontre du handicap

Pour des raisons de confidentialité,
nous avons modifié les photos et les prénoms
des enfants de nos articles.



MONTS-SUR-GUESNES



De gauche à droite : Corinne Imbert, Bruno Le Maire, Bruno Belin et Phong Guillen.

Visite de chantier



— Le 22 avril dernier, le chantier du futur Village de Monts-sur-Guesnes a reçu la visite de Bruno Belin, président du Conseil départemental de la Vienne, accompagné de Bruno Le Maire, ancien ministre, de Corinne Imbert, sénatrice de Charente-Maritime, et d'Isabelle Le Callenec, députée d'Ille-et-Vilaine, ces deux dernières étant engagées dans les travaux préalables à l'adoption le 14 mars dernier du nouveau texte de loi sur la Protection de l'Enfance.

chiffres
clés

Le 11^e Village de la Fondation, à Monts-sur-Guesnes, ouvrira ses portes le 8 août prochain. Initié il y a 4 ans, le projet remédie à un manque de places d'hébergement pour les enfants du Département de la Vienne, en particulier dans le nord du département. Sur les 1 027 enfants placés, 615 vivent en famille d'accueil. Le Village accueillera 48 enfants confiés par la justice à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) de la Vienne essentiellement. À quelques mois de son ouverture, cette visite de chantier organisée à l'initiative du Département a permis à ACTION ENFANCE de présenter son mode d'accueil de type familial et de faire passer des messages sur les enjeux de la Protection de l'Enfance en France. En rappelant notamment que 160 000 enfants et jeunes font l'objet d'une mesure de placement en France – chiffre peu connu – et en expliquant les besoins de ces enfants, la problématique des placements longs et les actions déjà mises en place par les équipes éducatives de la Fondation pour les accueillir au mieux tout au long de leur enfance, jusqu'à l'âge adulte.

Fondation. La construction des bâtiments est aujourd'hui quasiment achevée. Il reste les finitions et l'aménagement extérieur (espaces verts, jeux...). » Patrice Debaque, l'architecte qui a conçu le Village aux côtés des équipes de la Fondation, a présenté aux visiteurs le plan d'ensemble du site et les intentions qui ont guidé l'agencement des différents bâtiments. Phong Guillen, directeur général de la Fondation, a animé la visite d'une maison en expliquant comment elle a été conçue pour répondre au mieux aux besoins des enfants et de leurs éducateurs, et de quelle manière vit une maison dans un Village d'Enfants. Enfin, tous ont participé à un déjeuner organisé à la mairie de Monts-sur-Guesnes, lors duquel Frédéric Pierre, directeur Enfance-Famille du Département de la Vienne, a pris la parole pour exposer les besoins et les enjeux de la Protection de l'Enfance dans le département.

BRUNO BELIN,
Président du Conseil départemental de la Vienne



Inédit dans la Vienne et en Région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes, le Village d'Enfants de Monts-sur-Guesnes offrira aux jeunes **un lieu de vie pour se construire un avenir, dans un présent de "type familial", avec le respect de leur parcours.** »

Le Village de Monts-sur-Guesnes

48 enfants

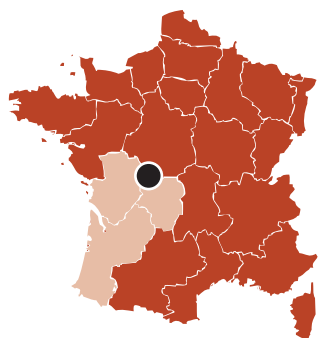
1 équipe composée de 32 éducatrices/teurs familiaux et 10 personnels : cadres, équipe administrative et technique

8 maisons disposant chacune d'une terrasse et d'un jardin privatif

1 bâtiment administratif et d'activités, 1 bâtiment technique, 1 maison d'accueil parents-enfants, 1 espace de vie en semi-autonomie pouvant accueillir 2 jeunes, 1 citystade, 1 terrain d'environ 14 000 m²

Rappeler les enjeux

« La matinée a été consacrée à la visite du Village, explique Julie Basset, responsable à la direction éducative de la



— L'ouverture d'un Village d'Enfants est un événement pour la Fondation. Comment se prépare l'arrivée des enfants

et quels sont les enjeux pour ACTION ENFANCE ? Illustration avec le 11^e Village d'Enfants de la Fondation à **Monts-sur-Guesnes**, dans la Vienne, qui s'apprête à accueillir 48 enfants.



VILLAGE DE MONTS-SUR-GUESNES . . .

Derniers préparatifs avant l'ouverture

→ **Des représentants de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) de la Vienne et les responsables de la direction éducative d'ACTION ENFANCE se sont réunis lundi 21 mars 2016. Objectif : examiner les dossiers des enfants susceptibles d'être accueillis au Village de Monts-sur-Guesnes, le 8 août prochain.**

Depuis l'appel à projets en 2012 du Conseil départemental de la Vienne⁽¹⁾, quatre années se sont écoulées. « *Quatre années de collaboration entre les équipes de la Fondation, le Conseil départemental et la commune de Monts-sur-Guesnes*, précise Julie Basset, responsable à la direction éducative, en charge de la coordination de cette ouverture à la Fondation. *Aujourd'hui, les bâtiments sont couverts, les travaux de plomberie, d'électricité et d'aménagements intérieurs prendront fin en juin. Reste à finaliser l'équipement des maisons et des bâtiments communs et, surtout, le recrutement du personnel et l'admission des enfants.* »

UNE MOBILISATION GÉNÉRALE

Au siège de la Fondation, tous les services ont été impliqués : la direction générale, notamment lors de l'appel à projets, la direction administrative et financière pour proposer un budget de réalisation et de fonctionnement, les responsables immobilier pour sélectionner le cabinet d'architectes, identifier un bailleur

social, la direction éducative pour coordonner les relations avec les partenaires locaux (la municipalité de Monts-sur-Guesnes et ses habitants, l'ASE, l'Éducation nationale, le bailleur social...), la direction de la communication en relais médiatique...

Tout le monde est sur le pont, y compris les services généraux, car les délais seront courts entre la livraison du chantier prévue pour fin juin et l'arrivée des équipes puis des enfants début août. En peu de temps, il faudra équiper les maisons afin que les enfants puissent prendre possession de lieux chaleureux dès leur arrivée. « *Nous voulons qu'elle se fasse dans des espaces accueillants, et il est important pour cela que l'aménagement des maisons en particulier soit bien abouti* », souligne Julie Basset.

LE RECRUTEMENT DES ÉDUCATEURS, UNE ÉTAPE CRUCIALE

En phase de pré-ouverture, la direction des ressources humaines prend le relais, aux côtés de la direction éducative, pour le recrutement du personnel. L'enjeu est important, notamment en ce qui concerne le choix des futurs éducateurs familiaux. Trois réunions de pré-recrutement ont été organisées, avant la tenue d'entretiens individuels, pour présenter aux candidats les différentes dimensions du travail d'éducateur



familial : projet d'accueil de la Fondation, rythme de travail en roulement, perspectives d'évolution, mais aussi importance de l'engagement, enjeux du métier en termes d'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Ces réunions de pré-recrutement, obligatoires pour tout candidat à un poste éducatif, ont pour objet de les informer au mieux afin de garantir la qualité et la stabilité de la future équipe éducative. La directrice du Village et l'un des deux chefs de service, quant à eux, ont été recrutés en interne pour assurer une prise en main immédiate du Village.

ÉTUDIER LA PERTINENCE D'UNE VIE COMMUNE POUR CHAQUE FRATRIE

Pour que l'accueil des enfants soit optimal, il était important d'anticiper l'étude des dossiers d'admission. « *Un protocole d'organisation du travail avec les professionnels de l'enfance du Département, dont l'accueil a été positif et chaleureux, a été mis en place très tôt* », indique Julie Basset. La collaboration avec l'ASE se révèle de grande qualité, condition *sine qua non* à la réussite d'intégration du Village d'Enfants dans le paysage de la Protection de l'Enfance du Département.

« *Dans cette phase, nous sommes attentifs à la composition de la fratrie, à la problématique de la famille, aux âges...*, explique Hervé Lehoërff, directeur du Village de Bréviandes. *Nous nous demandons aussi si les enfants sont en capacité de vivre ensemble.* »

Pas question non plus de retirer des enfants à une famille d'accueil avec laquelle ils auraient tissé des liens constructifs, si aucune raison particulière ne le justifie. Certains enfants quitteront en revanche leur famille d'accueil pour anticiper le départ à la retraite de leur assistant familial, ou pour retrouver leurs frères et sœurs, confiés jusque-là par défaut à différents lieux de placement. Dans tous les cas, la Fondation, en

coopération avec les services de l'ASE, s'assure que réunir des frères et sœurs au Village sera opportun et bénéfique pour chacun d'entre eux.

DES ENFANTS ATTENDUS

1^{er} août : toute l'équipe éducative sera présente au Village pour une semaine de formation et pour préparer l'accueil des enfants. Ces derniers arriveront au cours de la semaine du 8 août, ce qui leur permettra de prendre leurs marques avant la rentrée scolaire.

Au préalable, une visite du Village en compagnie de leurs parents, lorsque cela est possible, et/ou de leur famille d'accueil, est prévue. « *Cette visite est importante car un Village est un cadre agréable*, décrit Yannick Bernier, directeur du Village de Bar-le-Duc. *Nous sommes loin des représentations des foyers d'accueil et cela rassure. Nous travaillons à ce que la transition d'un lieu de vie à un autre soit la plus douce possible.* »

La Fondation a également conduit plusieurs réunions publiques d'information auprès des habitants de la commune pour expliquer sa mission, parler des enfants. « *L'implantation du Village reçoit un excellent accueil*, précise Julie Basset. *Nous sommes très bien accompagnés par l'équipe municipale dans tous les domaines liés à l'accueil des enfants (scolarité, accès aux soins, aux transports...), le tissu associatif et culturel est déjà mobilisé. Par exemple, l'équipe de la bibliothèque municipale est ravie de l'arrivée des enfants. Quant à l'association de football locale, son représentant nous a contactés il y a plus d'un an déjà.* »

DES ENJEUX MULTIPLES

Ouvrir un établissement recouvre plusieurs enjeux. Pour ACTION ENFANCE, il s'agit, dans le cadre de ce projet en particulier, d'expérimenter un nouveau type de montage de projet en coopération avec un bailleur social, de s'implanter et d'accueillir des enfants en milieu rural, de travailler avec de nouveaux partenaires locaux. Pour la municipalité et ses habitants, il s'agit d'accueillir 48 enfants et presque autant d'adultes, le Village d'Enfants permettant la création d'environ 40 emplois, de mettre à disposition et au besoin d'adapter ses infrastructures. L'Académie a, par exemple, envisagé la création d'un poste d'enseignant supplémentaire pour renforcer les effectifs de l'école de Monts-sur-Guesnes. Pour le Conseil départemental, qui verse à la Fondation un prix de journée par enfant, c'est une marque de confiance dans la qualité du modèle et des équipes d'ACTION ENFANCE.

Gage de la pérennité de la mission de la Fondation, l'ouverture du Village d'Enfants de Monts-sur-Guesnes est une nouvelle consécration de son travail depuis 60 ans pour accueillir, protéger et éduquer les enfants issus de la Protection de l'Enfance.

(1) *Grandir* n°80 - décembre 2013.

... VILLAGE DE MONTS-SUR-GUESNES



Un vrai partage de la vie rurale

— Accueillir 48 enfants et presque autant d'adultes dans une commune comptant 800 habitants n'a rien d'anodin. Multiplication des démarches auprès des établissements scolaires et spécialisés, prises de contact avec les partenaires locaux de la Protection de l'Enfance, etc. : tout est mis en œuvre pour que le Village soit opérationnel dès l'arrivée des enfants.



BRUNO BELIN,
PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA VIENNE

« Le Village d'Enfants est une opportunité pour le Département »

« Dans le schéma départemental de la Protection de l'Enfance de la Vienne, la construction du Village d'Enfants d'ACTION ENFANCE constitue une nouvelle offre. L'étude des besoins réalisée en 2011 a montré que nous allions très vite être confrontés à une pénurie de familles d'accueil. Le Village d'Enfants d'ACTION ENFANCE nous permet d'offrir un accueil différent et nous fait bénéficier de son savoir-faire. À quelques semaines de son ouverture, nous vivons un temps fort. La Fondation est en train de recruter son personnel parmi plus de 400 candidats, tous postes confondus. Trente-deux postes d'éducateurs familiaux à pourvoir, plus le personnel administratif et technique, ce n'est pas rien pour une commune d'environ 800 habitants. L'intégration scolaire des enfants est aussi un challenge. *A priori*, la moitié ira dans le groupe scolaire du Village qui compte déjà 200 enfants. C'est beaucoup mais c'est aussi une chance. 10 % environ iront au collège et les autres seront orientés vers des Instituts médico-éducatifs (IME) ou des Instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (ITEP) des communes voisines. Nous réfléchissons depuis plusieurs mois à l'intégration des enfants à la vie de la commune et impliquons les associations locales, les clubs sportifs et les structures culturelles. Anticiper permet de lever les craintes. »



AURÉLIE ROCHE,
RÉFÉRENTE ÉTABLISSEMENTS ET LIEUX DE VIE AU SEIN DE
L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE – CHARGÉE DU SUIVI DES ENFANTS
PLACÉS AU VILLAGE D'ENFANTS DE MONTS-SUR-GUESNES

« Il est important d'associer nos partenaires locaux »



« Les échanges avec la Fondation nous ont permis de mieux comprendre le placement long : nous craignons en effet que celui-ci s'oppose au travail avec les familles. Nous avons également rencontré avec ACTION ENFANCE la directrice du foyer de l'enfance et le juge des enfants. Il était important d'associer nos partenaires locaux. Dans

le Département, le vieillissement des familles d'accueil nous empêche de leur confier des enfants sur le long terme. Nous prévoyons donc de placer au Village les enfants dont on sait que le placement sera long. Nous orientons parfois des fratries de 4 ou 5 enfants âgés de 2 à 12 ans : ce profil fraternel aux écarts d'âge importants ne peut être accueilli dans la même famille d'accueil. Nous avons aussi réfléchi aux fratries qui ont la nécessité de vivre une enfance commune et étudié les possibilités de maintien du lien avec les parents afin de pouvoir garantir des moments partagés. »

FRÉDÉRIC PIERRE,
DIRECTEUR ENFANCE-FAMILLE DU DÉPARTEMENT
DE LA VIENNE

« Nous prenons le temps de nous connaître mutuellement »



« L'ouverture d'un Village de 48 enfants dans le Département est un événement que personne n'a connu dans l'équipe. Nous avons dû réorganiser le service et Aurélie Roche a été proposée comme référente unique pour le Village de Monts-sur-Guesnes. Nous avons ensuite enchaîné les réunions entre la Fondation et

l'équipe de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) afin de connaître les spécificités de chacun. Depuis janvier 2016, nous organisons des rencontres avec la direction éducative pour parler des orientations et des possibilités d'accueil de certaines fratries. 20 à 30 enfants sont déjà susceptibles d'être accueillis au Village d'Enfants. Cela prouve que le dispositif est pertinent pour le Département. »



MARYSE PÉRICAT,
DIRECTRICE DU FUTUR VILLAGE D'ENFANTS
DE MONTS-SUR-GUESNES

« Que les enfants du Village soient aussi les enfants de Monts-sur-Guesnes »



« Après les premières études de dossiers d'admission, nous nous dirigeons vers un Village de petits, avec une moyenne d'âge d'environ 7 ans. Nous étudions l'adéquation entre l'accompagnement que l'on propose et les besoins des enfants. En lien avec les services de la mairie et du SIVOS⁽¹⁾, nous préparons

l'accueil des 48 enfants. Les structures scolaires doivent les accueillir dans de bonnes conditions afin que leur arrivée se fasse le plus sereinement possible. Nous veillons à ne pas saturer les classes et nous vérifions que malgré les kilomètres, les enfants pourront maintenir des relations avec leur famille et garder des liens avec les structures de soins qui leur convenaient. Nous ne devons pas créer de rupture.

Comment arriver sur un territoire en le respectant et en se faisant reconnaître ? C'est tout l'enjeu de l'ouverture du Village d'Enfants. Le maire nous a contactés à la demande d'habitants de Monts-sur-Guesnes pour préparer un "cadeau de bienvenue aux enfants". Ainsi, une vraie place est préparée aux enfants et aux professionnels. Nous veillons aussi à ne pas déséquilibrer ce que l'on vient chercher : un "vivre ensemble" en milieu rural. Le Village d'Enfants est équipé d'un citystade, accessible par l'extérieur : les jeunes de Monts-sur-Guesnes pourront venir y jouer avec les enfants du Village. Nous souhaitons que les enfants du Village d'Enfants soient aussi ceux du village de Monts-sur-Guesnes. »

(1) Syndicat intercommunal à vocation scolaire.

— Après un long parcours auquel la Fondation aura participé en amont⁽¹⁾, la loi relative à la Protection de l'Enfance a définitivement été adoptée par l'Assemblée nationale. Elle porte des évolutions majeures sur la façon de penser et de mettre en œuvre la Protection de l'Enfance en France. Mais son application est à surveiller.



Une nouvelle loi qui renforce la Protection de l'Enfance

→ La nouvelle loi relative à la Protection de l'Enfance du 14 mars 2016 est l'aboutissement d'un long parcours : suite à un rapport d'information (juin 2014) porté par les sénatrices Michelle Meunier et Muguette Dini qui visait à évaluer l'application de la loi du 5 mars 2007 réformant la Protection de l'Enfance, une proposition de loi a fait l'objet d'une concertation nationale en octobre 2014. S'en sont suivies deux lectures à l'Assemblée nationale et au Sénat, une commission mixte paritaire et deux nouvelles lectures à l'Assemblée nationale et au Sénat. Les enjeux de ce nouveau texte : soulever les questions liées à la gouvernance de la Protection de l'Enfance (décentralisation, disparités territoriales, défaut de pilotage national). Pour y répondre, la loi se structure en trois titres, dont voici les éléments majeurs :

AMÉLIORER LA GOUVERNANCE NATIONALE ET LOCALE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Une modification de la mission de la Protection de l'Enfance

Le texte redéfinit la mission de la Protection de l'Enfance (article L.112-3), en la recentrant sur les besoins de l'enfant. « *La loi de 2007 disait que cette mission était d'aider les parents*, précise Marc Chabant, directeur de l'action éducative et du développement à la Fondation

ACTION ENFANCE. *La loi de 2016 reformule la mission et affirme que c'est l'intérêt de l'enfant qui prime.* » Elle prend en compte les besoins fondamentaux de l'enfant et garantit son développement physique, affectif, intellectuel et social, la préservation de sa santé, de sa sécurité, de sa moralité et de son éducation, dans le respect de ses droits.

Vers une gouvernance nationale de la Protection de l'Enfance

En outre, la loi prévoit la création par décret d'un Conseil national de la Protection de l'Enfance : il dépendra du Premier ministre et aura pour vocation d'améliorer le pilotage national de la politique de Protection de l'Enfance. À cette fin, l'Observatoire national de



Il est nécessaire d'accompagner les jeunes placés entre 16 et 21 ans pour éviter qu'ils se retrouvent en situation de risques multiples. »



La loi permet de garantir aux enfants placés, dont le retour en famille n'est pas envisageable, les conditions d'une enfance plus stable qui facilite leur insertion dans la société, leur entrée dans l'âge adulte. »

l'enfance en danger (ONED) devient l'Observatoire national de la Protection de l'Enfance (ONPE) : la loi clarifie le périmètre des informations qui doivent lui être transmises ainsi qu'aux Observatoires départementaux de la Protection de l'Enfance (ODPE). Elle dépasse les informations préoccupantes et inclut notamment les informations relatives aux jeunes majeurs.

Enfin sur le plan local, afin d'améliorer l'information entre les professionnels, un protocole départemental sera élaboré avec les différents responsables institutionnels et associatifs amenés à mettre en place des actions de prévention en direction de l'enfant et de sa famille (communes, caisses d'allocations familiales, par exemple).

SÉCURISER LE PARCOURS DE L'ENFANT EN PROTECTION DE L'ENFANCE

Accompagner les jeunes majeurs

Afin d'éviter les ruptures brutales de parcours à leur majorité, la loi instaure, un an avant celle-ci, un entretien pour faire le bilan du parcours et envisager les conditions d'un accompagnement vers l'autonomie. Les jeunes majeurs doivent également se voir proposer un accompagnement au-delà du terme de la mesure afin de terminer l'année scolaire ou universitaire engagée. La loi prévoit enfin le versement de l'allocation de rentrée scolaire sur un compte géré par la Caisse des dépôts et consignations en vue de constituer un pécule restitué au jeune à sa majorité.

Mieux coordonner le parcours de l'enfant et prévenir les ruptures

Le Projet pour l'Enfant (PPE) est redéfini pour mieux

tenir compte des besoins des enfants pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et prévenir les ruptures de parcours. Avec le rapport d'évolution, ils constituent les pivots des échanges entre les différents interlocuteurs (ASE, parents, institution accueillante, juge des enfants). « Ils deviennent les garants de la stabilité et de la cohérence du projet de vie de l'enfant placé », souligne Marc Chabant. Autre point majeur autour de cette notion de stabilité : la loi exige que le Juge soit informé des déplacements envisagés pour un enfant d'un lieu de placement à un autre, afin de limiter au strict minimum les ruptures de parcours.

ADAPTER LE STATUT DE L'ENFANT PLACÉ SUR LE LONG TERME

Définir le délaissement et la révocation d'adoption

Jusqu'à présent, la saisine du juge pour déléguer l'autorité légale était une initiative des parents. Aujourd'hui, le ministère public peut aussi l'effectuer, en accord avec le tiers candidat à la délégation d'autorité parentale totale ou partielle (particulier, ASE, établissement d'accueil comme ACTION ENFANCE). Selon la loi, l'enfant est délaissé lorsque ses parents n'assurent plus « les relations nécessaires à son éducation ou à son développement » durant l'année précédant la requête d'autorité parentale. Par ailleurs, l'adoption est modifiée pour en rendre possible la révocation justifiée, à la majorité de l'adopté ou à sa minorité, à la demande du ministère public.

Le ministère de la Justice se charge, quant à lui, de répartir proportionnellement, par département, les mineurs privés de la protection de leur famille.

(1) *Grandir* 87, page 11 – juin 2015.



288 000 enfants et jeunes bénéficient d'une mesure de Protection de l'Enfance en France

— En parallèle de l'adoption de la récente loi du 14 mars 2016 réformant la Protection de l'Enfance, ACTION ENFANCE a mené une enquête⁽¹⁾ en partenariat avec l'institut de sondages IPSOS : « Les Français et la Protection de l'Enfance ». Enseignement de taille : la quasi-totalité des personnes interrogées ignore combien d'enfants sont placés en France.

→ **288 000 enfants et jeunes⁽²⁾ bénéficient d'une mesure de Protection de l'Enfance en France** et 160 000 sont placés en familles d'accueil ou en institutions. Les personnes sondées déclarent ne pas savoir combien d'enfants sont placés en France et n'ont aucune idée de la durée moyenne de placement.



PARMI LES 85 % QUI DÉCLARENT AVOIR EU UNE ENFANCE HEUREUSE

86 %
S'ESTIMENT HEUREUX
AUJOURD'HUI

84 %
ONT ENVIE DE CONSTRUIRE
UNE FAMILLE

72 %
ONT CONFIANCE
EN EUX

73 %
FONT CONFIANCE
AUX AUTRES



PARMI LES 15 % QUI DÉCLARENT AVOIR EU UNE ENFANCE MALHEUREUSE

74 %
S'ESTIMENT HEUREUX
AUJOURD'HUI

55 %
ONT ENVIE DE CONSTRUIRE
UNE FAMILLE

36 %
ONT CONFIANCE
EN EUX

27 %
FONT CONFIANCE
AUX AUTRES

10 %
DES SONDES
DÉCLARENT AVOIR FAIT
L'OBJET DE MAUVAIS
TRAITEMENTS DURANT
LEUR ENFANCE.

Pour plus de deux personnes interrogées sur trois, le soutien affectif (écoute, attention, affection) qui s'est prolongé jusqu'à l'entrée dans la vie adulte a été important à essentiel.



LES FRANÇAIS ET LA PROTECTION DE L'ENFANCE

94 % DES SONDES N'ONT AUCUNE IDÉE DU NOMBRE D'ENFANTS PLACÉS

88 % DES SONDES N'ONT AUCUNE IDÉE DE LA DURÉE MOYENNE DE PLACEMENT

95 % DES SONDES SONT FAVORABLES À L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS PLACÉS APRÈS LEURS 18 ANS

(1) Enquête ACTION ENFANCE / IPSOS - Les Français et la Protection de l'Enfance, réalisée du 29 janvier au 4 février 2016 auprès d'un échantillon représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, de 1 000 personnes - Février 2016. (2) Estimation de la population des enfants pris en charge en Protection de l'Enfance au 31 décembre 2013 - ONED (octobre 2015).

Handicap et Protection de l'Enfance : des droits pour des enfants invisibles



Le Rapport 2015 de la Défenseure des enfants est consacré aux enfants en situation de handicap, pris en charge par les services de la Protection de l'Enfance. Parmi les enfants qui font l'objet d'une mesure de l'Aide sociale à l'enfance, 70 000 seraient porteurs de handicap. Ce rapport du Défenseur des droits pointe la grande complexité des situations, ainsi que les difficultés spécifiques auxquelles sont confrontés les

familles. Le Défenseur des droits, Jacques Toubon, et la Défenseure des enfants, Geneviève Avenard, formulent 12 propositions pour faire évoluer les politiques publiques et les pratiques professionnelles. Parmi elles : mise en place systématisée de fiches de liaison entre l'ASE et la Maison départementale des personnes handicapées, réalisation précoce de diagnostics, mise en place d'un carnet de santé informatisé, etc.

À l'École des mousses

— Émilie vit depuis dix ans au Village d'Enfants de Cesson en Seine-et-Marne. Elle a intégré en septembre 2015 l'École des mousses au Centre d'instruction naval de Brest. Récit d'une vocation.

À son arrivée au Village d'Enfants de Cesson en 2006, Émilie a 6 ans ; sa sœur aînée, Amandine, 10 ans ; son frère Baptiste, 9 ans ; et Cathy, sa petite sœur, 4 ans.

La stabilité de l'équipe éducative tout au long de son placement l'a aidée à se construire et lui a permis d'être soutenue dans la formalisation de son projet professionnel. Depuis son plus jeune âge, Émilie est attirée par les uniformes, la vie en équipe et apprécie les consignes claires. C'est pourquoi lorsqu'en classe de 3^e, un intervenant du CIRFA (Centre d'information et de recrutement des forces armées) vient présenter l'École des mousses, elle sent que la formation proposée est pour elle. « *Je me suis déplacée, avec mon éducatrice, au CIRFA de Melun pour en savoir plus, explique Émilie. En revenant au Village, j'étais décidée.* »

LA JOIE ET LA PEUR DE RÉUSSIR

Plusieurs conditions sont requises pour intégrer l'École des mousses : être âgé de plus de 16 ans et de moins de 18 ans au 1^{er} septembre de l'année scolaire, être de nationalité française, avoir suivi une classe de 3^e ou de 2nde, sans condition de diplôme et avoir un dossier scolaire correct. Début juillet, Émilie figurait parmi les 200 élèves retenus sur 800 candidats. « *J'ai été soulagée car je fondais tous mes espoirs sur cette école* », explique-t-elle. À la joie s'est peu à peu substituée la peur de quitter la maison du Village où elle avait vécu pendant dix ans et, surtout, la crainte de laisser sa petite sœur Cathy, maintenant âgée de 13 ans, Amandine et Baptiste étant en « contrat jeune majeur » au Foyer La Passerelle de la Fondation à Melun.

LA DISCIPLINE COMME TUTEUR

Émilie appréhendait aussi sa nouvelle vie. « *J'ai fait ma rentrée le 7 septembre : nous avons trois mois d'adaptation, quatre de période probatoire pendant laquelle l'élève ou l'institution peut mettre un terme à cette formation. Le premier mois, j'ai eu du mal à me plier à la discipline, très stricte. Après, je me suis fait des amis, je suis allée découvrir la vie de marin sur le Belem⁽¹⁾ et j'ai aimé ça...* » Courant juin, Émilie saura si elle est diplômée. Si elle obtient son brevet d'équipage Mousse, elle signera un contrat d'engagement de quatre ans avec la Marine



© Marine nationale

« Ce qui m'a paru le plus difficile, c'est la séparation d'avec ma petite sœur. Il arrivera un moment où elle aussi prendra son envol. »

nationale en tant que quartier-maître de la flotte. Elle suivra ensuite une formation élémentaire métier d'un mois liée à sa spécialité, « les systèmes de combat ». Puis elle recevra une affectation sur bâtiment. S'ouvrira alors devant elle le début d'une carrière.

CONSTRUIRE UNE VIE DE FAMILLE

« *Mon objectif est de franchir toutes les étapes pour devenir un bon officier marinier, poursuit Émilie. L'École des mousses est considérée comme l'école de la vie. J'ai appris à faire passer l'intérêt de l'ensemble de mes camarades avant le mien... Je pense avoir pris conscience de la réalité de la vie.* » Durant l'année scolaire, Émilie a eu trois permissions pour retourner au Village d'Enfants de Cesson. « *Je ne regrette pas mon choix. Lorsque je me suis lancée, j'ai été soutenue par l'équipe éducative du Village : c'était important. Aujourd'hui, je prouve que je peux m'en sortir.* »

(1) Le Belem est le plus ancien trois-mâts en Europe en état de navigation et le second plus grand voilier restant en France.



SEMI-MARATHON DE PARIS

La CNCC court pour les jeunes



→ Lors du semi-marathon de Paris qui s'est déroulé le dimanche 6 mars, 80 membres des Compagnies régionales et nationale des commissaires aux comptes (CNCC) ont couru aux couleurs d'ACTION ENFANCE. Grâce à leur action, ils ont récolté la somme de 32 000 € qui nous aidera à financer le suivi de jeunes et leur insertion professionnelle. C'est lors des 28^{es} Assises nationales de la CNCC le 7 mars dernier que notre président, Pierre Lecomte, s'est vu remettre le chèque des mains du président de la CNCC, Denis Lesprit.

EXTENSION DU VILLAGE D'ENFANTS D'AMILLY

Ouverture de deux nouvelles maisons

Financé grâce à vos dons



Suite aux travaux d'extension, deux maisons supplémentaires, conçues sur le modèle des maisons du futur Village de Monts-sur-Guesnes, ont ouvert leurs portes fin mai pour accueillir douze enfants

de 2 ans à 16 ans et huit éducateurs familiaux. Cette extension était notamment nécessaire pour permettre aux plus petits de vivre au même rythme, sous un même toit.

MARC LIÈVREMONT

Atelier de management

En mai dernier, Marc Lièvremont, parrain d'ACTION ENFANCE, a fait part de son expérience de coach et de manager lors d'un séminaire des équipes de la Fondation organisé à Pocé-sur-Cisse.



L'arrondi sur salaire



En partenariat avec la société microDON, ACTION ENFANCE s'est lancée dans la quête d'entreprises favorables à une mécanique de dons de plus en plus pratiquée : l'arrondi sur salaire. Cette technique consiste, pour un salarié, à verser à l'association de son choix les centimes figurant après la virgule de son salaire mensuel, voire quelques euros complémentaires. Aujourd'hui, trois entreprises proposent à leurs salariés de soutenir ACTION ENFANCE dans le cadre de cette mécanique de dons : le groupe coopératif Up, la banque ING en France et les Laboratoires Expanscience. Toutes les entreprises peuvent proposer à leurs salariés de soutenir ACTION ENFANCE au travers du microdon sur salaire, un geste simple et un véritable levier de solidarité en interne : microdon.org



Groupama équipe Monts-sur-Guesnes

Dans le cadre du renouvellement de son parc de matériels de projection, la société Groupama Asset Management a fait un don à la Fondation ACTION ENFANCE de vidéoprojecteurs, téléviseurs et écrans plats. Ce matériel permettra d'équiper aussi bien les salles d'activité et de réunion du nouveau Village d'Enfants de Monts-sur-Guesnes que celles d'autres Villages et Foyers de la Fondation. Soirées cinéma en perspective pour les enfants et jeunes d'ACTION ENFANCE.



L'opération de Noël

Dans le cadre de son partenariat pérenne de huit années consécutives avec ACTION ENFANCE, la grande chaîne de restaurants Léon de Bruxelles a proposé à ses clients l'achat de pinces à moules au profit de la Fondation. Cette vente active de la part des équipes en salle a généré 16 000 € de profit auxquels se sont ajoutés 16 000 € de la part des prestataires du restaurateur, engagés à ses côtés dans le soutien à notre Fondation. Cette généreuse collecte profitera directement à l'amélioration de l'accueil des enfants dans nos Villages.



TÉMOIGNAGE

Faire de mes héritiers les enfants déshérités

— La soixantaine alerte et pleine de projets, Michèle sait ce qu'elle veut faire de sa vie et profite d'une retraite tout récemment acquise. Donatrice de la Fondation ACTION ENFANCE depuis 8 ans, elle a décidé de s'inscrire avec nous auprès des enfants, durablement et dans l'avenir, en léguant à la Fondation la quasi-totalité de ses biens.

Qu'est-ce qui vous a amenée à découvrir notre action ?

J'étais toujours par monts et par vaux dans ma vie. Un travail dans l'immobilier passionnant mais exigeant, beaucoup d'occasions de voyages et de sorties. Je séjournais en Touraine chez des amis lorsqu'ils m'ont parlé du Village d'Enfants d'Amboise, situé non loin de chez eux. Un magazine *Grandir Ensemble* était posé sur la table basse du salon et j'ai commencé à m'intéresser à votre action. Ce qui m'a le plus parlé, c'est la réunion des frères et sœurs séparés de leurs parents, qui m'est apparue comme une évidence. « *Parce qu'on ne place pas systématiquement les fratries ensemble quand on sépare des enfants de leurs parents ?* », me suis-je dit. Et j'ai appris, en m'y intéressant de près, que faute de places, les frères et sœurs ne peuvent pas, la plupart du temps, être hébergés ensemble, dans des familles d'accueil ou des maisons d'enfants placés. J'ai donc été absolument conquise par le concept de votre accueil. Et depuis je donne, avec enthousiasme.

Quel sens donnez-vous à votre soutien, en renfort de notre action ?

Celui de l'accompagnement, de la prise par la main, de la transmission de soi. Je me dis : chacun son chemin. Le mien ne m'a pas apporté d'enfant. Ce sera ma peine. J'ai trop travaillé et je n'ai pas vu ma vie passer. Mais je ne me plains pas car l'amour ne se donne pas que sous son toit. Bien au contraire, il se diffuse, il se transmet à ses amis, à ses voisins, à ses proches et moins proches. C'est pourquoi j'ai décidé de prolonger mon soutien à votre action, dans la durée, en vous transmettant, quand je ne serai plus là, tout ce que j'ai accumulé ici.

Vous avez décidé de léguer à ACTION ENFANCE la quasi-totalité de vos biens. Cette décision vous a paru simple à prendre ?

Elle m'a surtout paru évidente. Conséquente. Vous aimez, vous donnez, vous léguiez. C'est la suite logique du même geste. Je pouvais le faire, n'ayant pas d'héritier direct. J'ai cependant fait préciser mon souhait que tel ou tel de mes biens soit attribué à des personnes chères à mon cœur. Très simple, en l'occurrence, en instituant la Fondation ACTION ENFANCE légataire universel. À charge pour elle de délivrer les legs particuliers aux personnes désignées, le tout sans frais de succession pour qui que ce soit. Cela me paraît la meilleure des solutions. Je me sens bien dans cette logique. Faire de mes héritiers les enfants déshérités : c'est le sens que je veux donner, après moi, à ce que je possède aujourd'hui.



VOUS AVEZ BESOIN D'UN CONSEIL SUR LES LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

- N'hésitez pas à me contacter
- Par courrier : ACTION ENFANCE - Véronique Imbault
28, rue de Lisbonne, 75008 Paris
 - Par téléphone : 01 53 89 12 44
 - Par mail : veronique.imbault@actionenfance.org

Demandez notre brochure
« Legs, donations, assurances-vie »
et notre lettre d'information « Merci ».



Véronique Imbault,

Diplômée notaire, responsable des donations, legs et assurances-vie.

ACTION ENFANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Pierre Lecomte
Vice-présidente : Catherine Boiteux-Pelletier
Secrétaire : Anne Floquet
Trésorier : Bruno de Charentenay

ADMINISTRATEURS

Claire Carbonaro-Martin, Bruno Giraud, Aude Guillemain, Béatrice Kressmann, Jean-Xavier Lalo, Michel Marchais, Bernard Pottier, Bruno Rime

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

Claire Trouvé

COMITÉ D'HONNEUR

Claude Bébéar, François Cailleteau, Mireille Chalvon, Gérard de Chaunac-Lanzac, Jean-Pierre Lemerle, Catherine Paley-Vincent

Suzanne Masson :
fondatrice d'ACTION ENFANCE -
Fondation Mouvement pour les Villages d'Enfants
Bernard Descamps :
cofondateur

28, rue de Lisbonne - 75008 Paris
Tél. : 01 53 89 12 34 - Fax : 01 53 89 12 35
CCP 17115-61 Y Paris - www.actionenfance.org



ACTION ENFANCE est membre du Comité de la Charte du don en confiance : www.comitecharte.org

LA PASSERELLE (77)

Les montagnards



Sept jeunes de 16 à 18 ans, encadrés par quatre éducateurs spécialisés, une stagiaire et une maîtresse de maison ont pris la route de Ventron, dans les Vosges, pour un séjour multi-activités. Ils ont pu créer des liens forts autour d'expériences variées : cours de ski, découverte de chiens de traîneau, centre aquatique, patinoire, visite d'une confiserie artisanale des Vosges, schlitte mountain⁽¹⁾, et le Fantasticable, cette tyrolienne longue de 1 350 mètres qui vous transporte à plus de 100 km/h. Sensations fortes garanties ! Les jeunes sont revenus de ce séjour ressourcés et ravis.

TANIA HORN, ÉDUCATRICE SPÉCIALISÉE

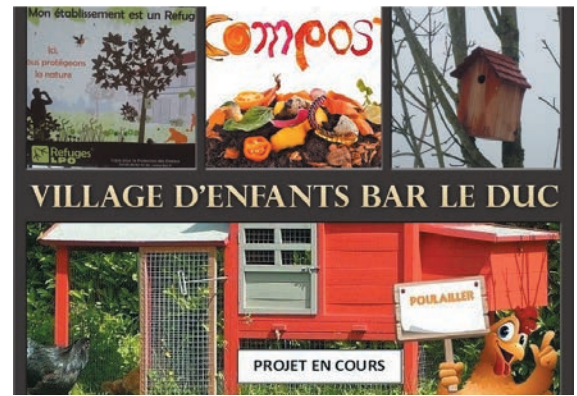
(1) La schlitte mountain est une luge de nouvelle génération qui fonctionne été comme hiver sur rails. Elle alterne, sur une boucle, virages relevés, vagues, sauts et vrilles, le tout en toute sécurité.

BOISSETTES (77)

Ballon d'essai au Mée-sur-Seine

Comme souvent chez les jeunes, le foot est le sport favori du Village d'Enfants de Boissettes. Chaque année, les petits footballeurs réclament la création de leur propre tournoi inter-Villages. À travers le foot, l'objectif pédagogique est de transmettre les valeurs fortes du respect des règles collectives et du fair-play. L'an dernier, pour la première fois, Boissettes avait choisi d'organiser le tournoi en fin d'année scolaire. Ainsi le 28 juin 2015, les Villages de Cesson et d'Amilly les avaient rejoints avec leur équipe respective sur le terrain du Mée-sur-Seine, prêté par le maire. Malgré la canicule et quelques désistements, la journée s'était déroulée dans la bonne humeur. Bravo encore à l'équipe de Cesson, qui a remporté le trophée ! Le Village de Boissettes envisage déjà de réitérer l'aventure à la fin septembre, une période moins chargée en festivités pour chacun des enfants et des Villages. Après la confirmation du terrain, les inscriptions seront ouvertes. Un grand nombre de participants est attendu pour l'édition 2016 !

HICHAM BOUFI, ÉDUCATEUR FAMILIAL DE BOISSETTES



BAR-LE-DUC (55)

Apprendre à préserver l'environnement

Le Village de Bar-le-Duc s'investit davantage d'année en année pour encourager l'action environnementale des enfants.

Plusieurs mesures au service de la flore et de la faune du Village ont été adoptées :

- **Mains vertes** – En 2010, l'aménagement d'un jardin a éveillé la curiosité des enfants et une serre ajoutée en 2013 permet la culture de plantes et de légumes. La dimension éducative passe ainsi par le plaisir simple de planter et de cultiver à quelques mètres de la maison.
- **Seconde vie** – Depuis 2014, un composteur grand format permet à toutes les maisons de recycler les déchets verts, qui deviennent l'engrais naturel du jardin. Papiers et documents administratifs, quant à eux, sont recyclés par une association meusienne partenaire.
- **Amis des oiseaux** – Depuis 2015, le Village est membre de la Ligue de protection des oiseaux (LPO). Outre les mangeoires, nichoirs et haies champêtres, un cahier des charges invite à ne plus utiliser de pesticides. Nos allées sont donc entretenues manuellement et l'hôtel à insectes ne souffre plus des désagréments dus aux traitements polluants.
- **Poules "recycleuses"** – L'effort se poursuit en 2016 avec l'installation d'un poulailler. Les poules devraient profiter des restes alimentaires et offrir des œufs frais chaque matin.

Rejoint par de nombreux éducateurs, Pascal Weber, responsable de la maintenance du Village de Bar-le-Duc, est à l'origine de cette démarche. Tous enseignent ainsi aux enfants le respect de l'environnement. Les enfants s'en souviendront !

YANNICK BERNIER, DIRECTEUR

VILLABÉ (91)

La culture forme la jeunesse !

L'accès à la culture tient au cœur tant du Conseil départemental de l'Essonne qu'à celui du Village d'Enfants de Villabé. Ainsi, l'établissement est en contact régulier avec plusieurs structures soutenues par le Département.

Le service culturel de Villabé et le théâtre de l'Agora permettent aux enfants d'assister à une dizaine de spectacles près du Village à des tarifs accessibles : théâtre, danse, cirque, ciné-concert... Des rencontres d'artistes sont déjà prévues, ainsi qu'une initiation au hip-hop avec une compagnie.

La médiathèque Alain-Ramey est aussi un partenaire important du Village d'Enfants, par son prêt régulier de livres. Des animations sont proposées par la médiathèque, qui soutient également le Prix Littéraire de la Fondation.

La rentrée 2015 a vu la mise en place d'un nouveau partenariat avec l'École des Arts d'Évry, dédiée aux jeunes de 8 à 15 ans (photo ci-contre). Trois enfants du Village ont l'occasion de découvrir la gravure, le cirque, le chant ou le théâtre d'objets lors de 21 ateliers entre novembre 2015 et juin 2016.



Chacun de nos partenariats culturels permet finalement à chaque enfant d'être spectateur et acteur, de découvrir ses propres talents et d'apprendre à respecter le travail de l'artiste.

AUDREY LEDOUX, ANIMATRICE



AMILLY (45)

Les tout-petits aussi

— Les vacances tant attendues de février sont un bol d'air pour les enfants comme pour les adultes. Le Village d'Enfants d'Amilly a ainsi mis le cap sur la montagne en quatre groupes distincts.

• **Les compétiteurs** – Cinq jeunes et deux éducateurs familiaux ont participé au Tournoi des 6 Stations des Ménuires (*Grandir* n°89, mars 2016).

• **Les exploratrices** – Six fillettes de 7 à 11 ans et deux éducateurs, rejoints par un chef de service, sont partis à la découverte de la montagne à Sallanches (Haute-Savoie). Au programme : luge, musée de la montagne, présentation de ses métiers et de sa faune, dégustations régionales. Ce groupe a rejoint le premier pour les encourager lors du Tournoi des 6 Stations.

• **Les skieurs** – Un troisième groupe de douze jeunes de 9 à 16 ans, accompagnés de quatre éducateurs, a choisi la station de Chastreix (Massif central), afin de s'exercer au ski, voire pour certains de découvrir la neige. Ce séjour a été agrémenté d'une visite de la bergerie voisine et des thermes de La Bourboule.

• **Les piou-piou** – Quatre tout-petits de 18 mois à 4 ans et deux enfants de 8 et 11 ans sont allés respirer le bon air des cimes dans un gîte situé au Poizat. Pour ce premier séjour à la montagne, ils ont pu se dépenser sur leur luge et voguer sur le lac d'Annecy. Ils ont également eu l'occasion de visiter une fromagerie et d'y déguster des produits locaux.

AMÉLIE FLEURET, CORALIE YVON, QUENTIN PROPHASSON, ÉDUCATEURS FAMILIAUX

POCÉ-SUR-CISSE (37)

À la rencontre du handicap



Dans le cadre du projet « Handicap visuel », en partenariat avec l'association des Auxiliaires des Aveugles de Tours, huit enfants ont participé à des ateliers de sensibilisation à ce handicap. De manière ludique, ils ont pu découvrir des appareils destinés aux aveugles, l'écriture en braille, l'assistance par chien-guide, les jeux de société adaptés et l'expérience de leurs sens avec les yeux bandés. Au-delà d'une volonté d'ouverture des enfants vers le monde extérieur, cet atelier a permis d'attirer leur attention sur les non-voyants et, de manière plus géné-

rale, sur la différence. L'équipe du Village de Pocé-sur-Cisse tient à saluer la générosité de Mme Demarat, présidente de l'association, elle-même non-voyante, qui a mené bénévolement ces ateliers avec les enfants. Le partenariat se poursuivra avec des sorties proposées aux enfants, notamment pour découvrir des sports adaptés aux personnes handicapées tels que le Torball, et une journée avec des déficients visuels. Qui sait, peut-être ces expériences les sensibiliseront-elles à l'intérêt du bénévolat...

MARIE-CAROLINE FRANCHET, ÉDUCATRICE FAMILIALE.

Aider les enfants en danger à devenir des adultes accomplis



Damien, 7 ans, et ses deux petites sœurs ont été séparés de leurs parents pour des raisons familiales graves. **ACTION ENFANCE** les a accueillis, tous les trois, dans la même maison afin qu'ils **grandissent ensemble**, accompagnés par une éducatrice familiale, dans la durée et la stabilité. Plus de 700 frères et sœurs s'acheminent ainsi, jour après jour, vers leur autonomie dans nos Villages d'Enfants.

**Léguer à ACTION ENFANCE, c'est permettre d'accueillir
et de protéger encore plus d'enfants en danger en France.**



www.actionenfance.org

Véronique Imbault répond à vos questions
sur les donations, legs et assurances-vie
01 53 89 12 44

veronique.imbault@actionenfance.org

ACTION ENFANCE : 28, rue de Lisbonne 75008 Paris.